

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
MESSAGE DU PRESIDENT	1
I. BREF RAPPEL SUR L'ANRMP	2
1.1 Statut juridique	2
1.2 Organisation.....	3
1.3 Organigramme	4
II. LES ACTIVITES DU CONSEIL.....	7
2.1 Au titre des réunions	7
2.2 Cadres d'échanges et missions	7
2.2.1 Missions.....	7
2.2.1.1 14ème Réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) du 25 au 29 mai 2015 à Ouagadougou	7
2.2.1.2 15ème Réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) du 14 au 18 décembre 2015 à Bamako	8
2.2.2 Organisation des différentes cérémonies	10
2.2.2.1 Cérémonie de présentation des vœux au Président de l'ANRMP	10
2.2.2.2 Cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Direction régionale des marchés publics de Korhogo.....	10
2.2.2.3 Cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Direction régionale des marchés publics de Bouaké 11	
2.3 Activités du Président de l'ANRMP.....	13
2.3.1 Des investisseurs marocains en visite de travail à l'ANRMP	13
2.3.2 Adhésion de l'ANRMP à la Couverture Maladie Universelle (CMU)	14
III. LES ACTIVITES DES CELLULES SPECIALISEES	16
3.1 La Cellule Etudes et Définition des Politiques.....	16
3.1.1 Au titre de la définition des politiques	16
3.1.2 Au titre de la réglementation	17
3.1.3 Au titre de la formation (voir annexe).....	17
3.1.4 Au titre du système d'informations	17
3.2 La Cellule Recours et Sanctions	19
3.2.1 Au titre des recours et demandes d'arbitrage	19
3.2.2 Au titre de la gestion du numéro vert	20
3.3 La Cellule Audits Indépendants	21
3.3.1 Au titre des audits sur les marchés publics	21
3.3.1.1 Audit du stock des marchés en souffrance de 1993 à 2012	21
3.3.1.2 Audit généralisé sur les procédures de passation des marchés publics	32

3.3.2	Au titre du suivi des décisions de la Cellule Recours et Sanctions (CRS).....	32
3.3.3	Au titre de la mise à jour de la liste rouge.....	32
IV.	LES ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL	34
4.1	Les activités du Secrétariat général	34
4.1.1	Première visite de l’Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Services Publics (ARMDS) du Mali – 1er au 08 mars 2015	34
4.1.2	Deuxième visite de l’Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Services Publics (ARMDS) du Mali – 05 au 13 décembre 2015	34
4.1.3	Forum de gouvernance sur les Marchés Publics à Dubaï.....	34
4.1.4	Participation aux réunions et séminaires de formation	35
4.1.4.1	Participation aux réunions.....	35
4.2	Les activités des services	36
4.2.1	Le Service informatique.....	36
4.2.1.1	Archives et documentation	36
4.2.1.2	Site internet et messagerie	37
4.2.1.3	Réseaux	38
4.2.1.4	Système et sécurité	38
4.2.1.5	Matériel et logiciel.....	38
4.2.2	Le Service administratif et financier	39
4.2.2.1	Présentation du budget annuel 2015	39
4.2.2.2	Exécution du budget 2015.....	40
4.2.3	Le Service des Ressources humaines	45
4.2.3.1	Gestion des Ressources humaines et production documentaire	45
4.2.3.2	Mouvements d’effectifs et indicateurs	49
4.2.4	Le Service juridique	55
4.2.4.1	Rédaction des décisions	55
4.2.4.2	Contributions sur les questions juridiques	55
4.2.4.3	Intervention au niveau de la Cellule Recours et Sanctions	56
4.2.4.4	Veille juridique.....	56
ANNEXES		58

SIGLES ET ABREVIATIONS

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
AAI	Autorité Administrative Indépendante
AI	Audits Indépendants
AC	Autorité Contractante
ADETEF	Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières
ALACO	African League Against COrruption
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARMDS	Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Services Publics
ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CSCI	Convention de la Société Civile Ivoirienne
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CEDP	Cellule Etudes et Définition des Politiques
CHANIE	Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils et Experts de Génie Civil
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé

CRS	Cellule Recours et Sanctions
CNOA	Conseil National de l'Ordre des Architectes
DGDI	Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel
DMP	Direction des Marchés Publics
DRMP	Direction Régionale des Marchés Publics
DSRA	Dossier Standard Régional d'Acquisitions
EDP	Etudes et Définition des Politiques
FIPME	Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
GIBTP	Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics
MPMB	Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget
MOD	Maîtrise d'Ouvrage Délégée
ORMP	Observatoire Régional des Marchés Publics
PV	Procès-Verbal
PDT	Président
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariat Public-Privé
RH	Ressources Humaines
RS	Recours et Sanctions
SAF	Service Administratif et Financier

SG	Secrétaire Général
SI	Service Informatique
SIGMAP	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SODE	Société d'Etat
TDR	Termes de Référence
TP	Travaux Publics
USAID	United States Agency for International Development
UEMOA	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

MESSAGE DU PRESIDENT

MMXV (2015).

Si la cinquième année d'existence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), s'annonçait comme l'année de la consolidation des acquis, elle n'a cependant pas été sans relief.

En effet, ainsi que le proclame Héraclite d'Ephèse, le régulateur des marchés publics s'est bien rendu compte dans l'exercice de ses missions, que « *le même homme ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve* » et a dû faire face à des éléments apparaissant comme déjà vus mais présentant en réalité des subtilités dont la prise en compte s'est avérée déterminante.

L'on a aussi assisté à des grandes premières telles :

- le séminaire à l'intention des parlementaires de l'Assemblée Nationale ;
- le don de l'ANRMP à la Direction des Marchés Publics (DMP) des locaux de la Direction Régionale de Bouaké et celle de Korhogo ;
- l'audit de structures soumises à l'obligation de passer marché.

Ces actions qui sont en apparence de petits pas de l'ANRMP en 2015 se révèlent en fait être de grands pas pour le développement de notre pays par la bonne gouvernance dans les marchés publics, grâce à l'engagement de l'Administration, du Secteur privé et de Société civile.

Première partie :
BREF RAPPEL SUR L'ANRMP

I. BREF RAPPEL SUR L'ANRMP

1.1 Statut juridique

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) selon l'article 165 du Code des marchés publics. Elle est dotée d'une autonomie financière et de décision.

Elle est institutionnellement rattachée à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire depuis le 08 mai 2013 par le décret n°2013-308 du 08 mai 2013 modifiant le décret n°2009-260- du 06 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

Son siège est fixé à Abidjan.

1.2 Organisation

Aux termes du décret N° 2009-260 du 06 août 2009 portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, celle-ci comprend deux (2) organes de gestion que sont le Conseil et le Président.

Le Conseil est l'organe délibérant. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'Autorité de régulation, orienter sa politique générale et évaluer sa gestion dans le cadre de ses attributions.

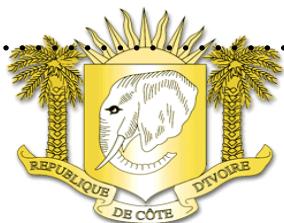
Le Conseil de l'Autorité de régulation est composé de douze (12) membres qui élisent en leur sein un Président et un Vice-président. Le Secrétaire Général en est le rapporteur.

Le Président de l'Autorité est chargé de l'administration et de l'application de la politique générale de l'Autorité de régulation, sous le contrôle du Conseil à qui il rend compte de sa gestion.

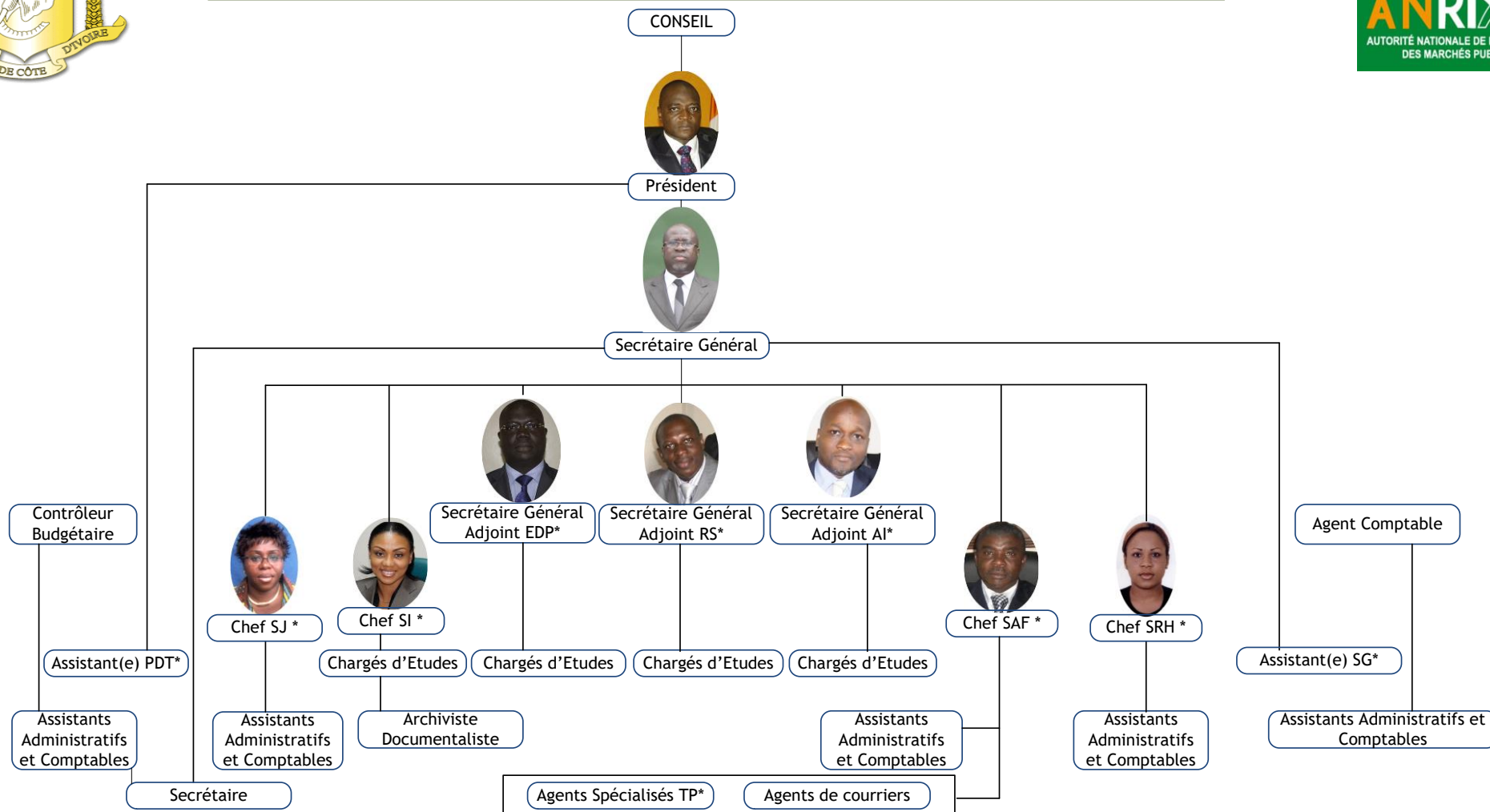
Le Président est assisté dans l'administration et la gestion de l'Autorité de régulation, d'un Secrétaire général assisté de trois (3) secrétaires généraux adjoints.

1.3 Organigramme

L'organigramme actuel de l'ANRMP se présente comme suit :



ORGANIGRAMME DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)



- *
 AI : Audits Indépendants
 EDP : Etudes et de la Définition des Politiques
 PDT : Président
 RH : Ressources Humaines
 RS : Recours et Sanctions
 SAF : Service Administratif et Financier
 SG : Secrétaire Général
 SI : Service Informatique
 TP : Travaux Publics

Deuxième partie :
LES ACTIVITES DU CONSEIL

II. LES ACTIVITES DU CONSEIL

Au cours de l'année 2015, les activités du Conseil ont principalement portées sur la tenue des réunions. Toutefois, le Conseil en collaboration avec le Secrétariat Général, a mené d'autres activités telles que participer aux missions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) et organiser les cérémonies de présentation des vœux au Président de l'ANRMP, d'adhésion à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et d'inauguration des sièges des Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP) de Korhogo et Bouaké.

Le Secrétaire Général a, outre sa participation au forum de bonne gouvernance sur les marchés publics, reçu par deux fois des délégations sœur du Mali et participé à diverses réunions.

2.1 Au titre des réunions

Le Conseil de l'Autorité de régulation a tenu au cours de l'année 2015, neuf (9) réunions dont une session extraordinaire, conformément à l'article 25 alinéa 1 et 2 du décret n°2009-260 du 6 août 2009 portant organisation et fonctionnement de l'ANRMP.

2.2 Cadres d'échanges et missions

2.2.1 Missions

2.2.1.1 14ème Réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) du 25 au 29 mai 2015 à Ouagadougou

La 14^{ème} réunion de l'ORMP qui s'est tenue les 25 au 29 mai 2015 à Ouagadougou a vu la participation de Messieurs YEPIE Auguste, Conseiller représentant le secteur privé et BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions, représentant le Secrétaire Général, au titre de l'ANRMP.

Les travaux de cette session ont porté sur les points suivants :

1. Etat de mise en œuvre :
 - des recommandations de la treizième réunion de l'ORMP ;
 - du Plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA ;
 - des Directives relatives à l'éthique et à la Déontologie, à la maîtrise d'ouvrage délégué (MOD) et des Décisions n° 11, 12 et 13 portant dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMOA ;
 - de la redevance de régulation des marchés publics.
2. Examen du projet de rapport de revue communautaire des marchés publics et des délégations de service public ;

3. Examen et validation du Guide communautaire des sollicitations de prix ;
4. Examen et révision des indicateurs de performance des systèmes de passation des marchés publics et des délégations de service public ;

5. Divers

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

✓ à l'endroit de la Commission de l'UEMOA :

- envoyer une mission en Guinée Bissau pour s'imprégner des difficultés afin de contribuer à la résolution de la crise organisationnelle au sein de l'autorité de régulation des marchés publics ;
- transmettre officiellement aux Etats membres le projet de rapport de revue communautaire des marchés publics et des délégations de service public ;
- poursuivre les efforts en vue de la recherche d'une solution à la question des accords-cadres.

✓ à l'endroit des Etats membres :

- poursuivre la mise en œuvre des mesures du Plan d'actions des réformes des marchés publics au sein de l'UEMOA ;
- faire parvenir à la commission de l'UEMOA les observations sur le projet de rapport de revue communautaire des marchés publics et des délégations de service public.

2.2.1.2 15ème Réunion de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) du 14 au 18 décembre 2015 à Bamako

La 15^{ème} réunion de l'ORMP qui s'est tenue les 14 au 18 décembre 2015 à Bamako, a vu la participation de Messieurs YEPIE Auguste, Conseiller représentant le secteur privé et BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions, représentant le Secrétaire Général, au titre de l'ANRMP.

Les travaux de cette session ont porté sur les points suivants :

6. Etat de mise en œuvre :

- des recommandations de la quatorzième réunion de l'ORMP ;
- du Plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public au sein de l'UEMOA ;
- des Directives relatives à l'éthique et à la Déontologie, à la maîtrise d'ouvrage délégué (MOD) et des Décisions n° 11, 12 et 13 portant dossiers standards régionaux d'acquisition (DSRA) dans les législations nationales des huit (8) Etats membres de l'UEMOA ;

7. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue communautaire des marchés publics et des délégations de service publics ;
8. Examen et validation des termes de référence de l'étude sur la révision des directives 4 et 5 de 2005 relative aux marchés publics et délégations de service public ;
9. Examen et validation du rapport de surveillance multilatérale 2014 des marchés publics et des délégations de service public.
10. Divers
 - Information sur l'état d'avancement de l'étude commandité par l'UEMOA sur les Partenariats Public-Privé (PPP).

Au terme des travaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ à l'endroit de la Commission de l'UEMOA :
 - impliquer les organes de contrôle et de régulation de l'Etat d'accueil de la réunion de l'ORMP pour une meilleure organisation ;
 - impliquer les organes de contrôle et de régulation de la commande publique dans le processus d'élaboration du cadre juridique des PPP et dans leur mise en œuvre au sein de l'Union.
- ✓ à l'endroit des Etats membres :
 - poursuivre les efforts de vulgarisation des numéros vert afin de renforcer la transparence et la lutte contre la corruption ;
 - poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective des mesures urgentes telles que prescrites par la décision n°03 du 28 juin 2014.

2.2.2 Organisation des différentes cérémonies

2.2.2.1 Cérémonie de présentation des vœux au Président de l'ANRMP

Le mercredi 14 janvier 2014 de 15h 30 à 18h 45mn, s'est tenue à la salle de conférence de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), la cérémonie officielle de présentation des vœux à M. COULIBALY Non Karna, Président de l'ANRMP.

Dans l'ordre de passage, se sont succédés les membres du Conseil de régulation avec à leur tête Mme EHUI Fatoumata Marthe suivi du Secrétaire General M. KOSSONOU Olivier, les Secrétaires Généraux Adjoints, les Chefs de service, l'Agent comptable et enfin, les autres membres du personnel de l'ANRMP et les Responsables des services de gardiennage et d'entretien.

Quatre allocutions ont meublé la cérémonie à savoir celle du Secrétaire Général, de Madame DIARRASSOUBA Moussokoura, Agent Comptable, représentant les Services Extérieurs de l'ANRMP, M. YEPIE, Conseiller, représentant ses pairs.

Une photo de famille suivie d'un cocktail a mis un terme à la cérémonie de présentation officielle des vœux au Président de l'ANRMP.

2.2.2.2 Cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Direction régionale des marchés publics de Korhogo



Dans le souci de rendre la Direction Régionale des Marchés Publics (DRMP) de Korhogo plus efficace, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics(ANRMP) a décidé de la doter de nouveaux locaux.

Une cérémonie de remise des clés du nouveau siège couplée d'un séminaire de formation portant sur le thème : efficacité de la commande publique en région, s'est tenue le jeudi 27 août 2015, dans la cité du Poro, à l'Hôtel Olympe, sous la présidence du Docteur Ali DIOMANDE, Conseiller du Président de la République, chargé des Structures rattachées, représentant le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

La cérémonie d'inauguration du nouveau siège a été ponctuée par plusieurs allocutions. Celle du président de l'ANRMP, Coulibaly Non Karna, indiquait que cette construction relève de la décision du Conseil à œuvrer pour l'efficacité du système de la commande publique.

Le séminaire de formation quant à lui, s'est articulé autour de deux interventions.

La première développée par le Directeur des marchés publics (DMP), relative à l'efficacité de la fonction contrôle dans les marchés publics en région a permis d'entretenir l'assistance sur les enjeux et principes du système des marchés publics et le processus de passation mais aussi sur les nouvelles mesures et dispositions adoptées par le gouvernement en faveur des PME.

La seconde intervention faite par l'ANRMP et qui portait les enjeux et les défis de la régulation de la commande publique en région a été présentée par le Secrétaire Général puis le Président.

Dans sa présentation, le Secrétaire Général a exposé sur les textes qui fondent l'ANRMP, son organisation actuelle et le bilan de ses activités.

Le Président a, quant à lui, communiqué sur les enjeux et défis des marchés publics en région en insistant sur le renforcement des actions en région.

2.2.2.3 Cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Direction régionale des marchés publics de Bouaké

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures en charge des marchés publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), a offert de nouveaux locaux, à la Direction régionale des marchés publics (DRMP) de Bouaké.

La cérémonie de remise des clés du nouveau siège couplée d'un séminaire de formation portant sur le thème « Efficacité de la commande publique en région », s'est tenue le jeudi 22 septembre 2015, dans la région du Gbêkê, sous la présidence du Docteur Ali DIOMANDE, Conseiller du Président de la République, chargé des Structures rattachées, représentant le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République.

La cérémonie de la remise des clés a été marquée par des allocutions, notamment celle du Président de l'ANRMP qui a montré l'engagement de l'ANRMP pour l'optimisation du système des marchés publics.

Au terme des discours, il est revenu au Directeur Régional des marchés publics de Bouaké de recevoir symboliquement les clés des mains du Docteur Ali Demandé.

Le second temps fort de cette journée était le séminaire de formation, avec au programme deux communications.

La première communication qui portait sur l'efficacité de la fonction contrôle dans les marchés publics en région, a été animée par M. BROU Yao Paul, Sous-directeur de la Formation et des Appuis Techniques à la DMP. Il a en effet, exposé sur les nouvelles mesures adoptées par le Gouvernement en faveur des PME.

La seconde présentation, quant à elle, animée par le Président de l'ANRMP, était relative aux enjeux et défis de la régulation des marchés publics en région. Dans sa présentation, il s'est attardé sur les dispositions réglementaires de la régulation des marchés publics mais a aussi sensibilisé les participants à la culture de la bonne gouvernance dans commande publique.

2.3 Activités du Président de l'ANRMP

2.3.1 Des investisseurs marocains en visite de travail à l'ANRMP



Une délégation de trois chefs d'entreprises marocaines membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Maroc, était en visite de travail le mardi 21 Avril 2015 à l'Autorité Nationale de Régulation des Marché Publics (ANRMP). Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux hôtes du jour, de comprendre le système des marchés publics en Côte d'Ivoire afin d'y investir en toute sécurité.

Le Président de l'ANRMP, Monsieur COULIBALY Non Karna, entouré de ses collaborateurs a fait une présentation du système des marchés publics en Côte d'Ivoire en mettant en évidence les dispositions prises par l'ANRMP en vue de rassurer les investisseurs.

Aux termes des échanges, la délégation marocaine a exprimé sa satisfaction relativement à la sécurité qu'apporte le cadre institutionnel des marchés publics ivoiriens.

2.3.2 Adhésion de l'ANRMP à la Couverture Maladie Universelle (CMU)



Dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) décidée par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, une équipe de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), conduite par Monsieur DIOMANDE Yaya, Directeur de l'Affiliation, s'est rendue à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), le jeudi 09 avril 2015. Cette délégation a été reçue par Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'ANRMP.

Monsieur Diomandé Yaya, a fait une présentation de la CMU, comme étant un système fondé sur les principes de solidarité nationale, d'équité et de mutualisation des risques, ainsi qu'un projet social d'envergure nationale obligatoire, qui permet à toutes les personnes vivant en Côte d'Ivoire, de bénéficier d'une couverture maladie universelle de base.

En retour, le Président de l'ANRMP a indiqué que l'enrôlement à la CMU est un devoir citoyen et un acte de civisme. Aussi, en sa qualité de premier représentant de l'ANRMP, il s'est fait enrôler séance tenante et a invité le personnel, à lui emboîter le pas.

Après la phase de sensibilisation, les agents de l'ANRMP ainsi que les membres de leurs familles se sont fait enrôler les 20, 21 et 22 avril 2015.

Troisième partie :
**LES ACTIVITES
DES CELLULES SPECIALISEES**

III. LES ACTIVITES DES CELLULES SPECIALISEES

3.1 La Cellule Etudes et Définition des Politiques

Durant l'année 2015, la Cellule Etudes et Définition des Politiques (CEDP) a tenu cinq sessions au cours desquelles elle a examiné plusieurs dossiers relevant de sa compétence.

Au regard de ses attributions, les activités de la Cellule Etudes et Définition des Politiques se résument essentiellement à :

- ❖ la définition des politiques en matière de marchés publics ;
- ❖ la réglementation ;
- ❖ la formation ;
- ❖ le système d'information.

3.1.1 Au titre de la définition des politiques

Le dossier principal examiné a porté sur le projet d'élaboration de la ***stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs en marchés publics***.

Ce projet qui inclut la professionnalisation de la fonction marché, et exécuté en collaboration avec la Direction des marchés publics, devra permettre à terme, de doter la Côte d'Ivoire d'une stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs des marchés publics issus de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile.

A cet effet, une convention pour la mise en œuvre de ce projet a été signée avec Expertise France l'ex-ADETEF (Assistance au Développement des Échanges en Technologies Économiques et Financières) à hauteur de 300 millions de FCFA.

Pour ce faire, une procédure de sélection d'un consultant pour l'élaboration des termes de référence (TDR) de cette stratégie est en cours d'achèvement.

- ***l'étude des conditions d'instruction des dossiers et d'exécution des décisions de la Cellule Recours et Sanctions*** : ce projet qui a pour objectif d'optimiser l'efficacité dans l'exécution des décisions de la Cellule Recours et Sanctions, est en cours d'exécution par le consultant.

- ***la révision du Code des marchés publics*** : cette activité menée en collaboration avec la structure administrative en charge du contrôle des marchés publics, vise à rendre conformes les dispositions nationales aux normes communautaires en matière de contrôle et régulation des marchés publics.

Cette mission est en cours d'exécution par le consultant qui a été retenu après mise en concurrence. Pour ce faire, les avis, observations et contributions de l'Administration (Ministères, Sociétés d'Etat (SODE), Collectivités, Unité des Partenariats Public Privé (PPP), Maîtres d'œuvres et maitres d'ouvrage délégués), du secteur privé (CGECI, FIPME, GIBTP, CHANIE, CNOA) et la société

civile (SOS TRANSPARENCE, ALACO, CSCI) ont été transmis au consultant à l'issue des séances de travail organisées par l'ANRMP.

3.1.2 Au titre de la réglementation

La Cellule a examiné et validé le projet de **décret modifiant le décret n° 2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics tel que modifié par le décret n° 2014-306 du 27 mai 2014** : ce texte a introduit des modifications portant sur la réduction des délais des opérations de passation des marchés publics (88 jours) et une plus grande célérité dans les procédures.

Il fait apparaître également, dans sa nouvelle configuration, des mesures visant à favoriser l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux marchés publics.

3.1.3 Au titre de la formation (voir annexe)

La Cellule Etudes et Définition des Politiques a organisé et participé, au cours de l'année 2015, à 29 sessions de formation dont 9 à son initiative et 20 en collaboration avec d'autres structures.

Ces 29 sessions de formation, ont permis de former **725 personnes** dont **401** issues de l'administration publique (**55 %**), **296** du secteur privé (**41 %**) et **28** de la société civile (**4 %**).

S'agissant des sessions de formation organisées en collaboration avec d'autres structures, il convient de relever l'organisation des seconds cycles de formation au profit des entreprises membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire (CCI France Côte d'Ivoire) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI CI).

En ce qui concerne les sessions de formation organisées en propre par l'ANRMP, l'on peut relever les activités suivantes :

- ❑ *séminaire sur les réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2015 ;*
- ❑ *formation des acteurs privés ;*
- ❑ *formation des parlementaires ;*
- ❑ *séminaire de Korhogo ;*
- ❑ *séminaire de Bouaké ;*
- ❑ *séminaire-bilan de l'ANRMP ;*
- ❑ *séminaire sur la politique de communication de l'ANRMP ;*
- ❑ *séminaire sur le projet de réforme des textes de l'ANRMP.*

3.1.4 Au titre du système d'informations

La Cellule EDP, en collaboration avec le Service Informatique, a réalisé les activités suivantes :

- suivi du numéro vert de l'ANRMP (appels gratuits) au **800 00 100** .

- alimentation du site internet de l'ANRMP www.anrmp.ci qui enregistre à fin décembre 2015, plus de 3 447 000 visites.
- suivi des documents de la "Collection ANRMP" à travers la réimpression et la diffusion des documents suivants :
 - Textes réglementaires sur les marchés publics ;
 - Dépliants présentant l'ANRMP d'une manière plus compréhensible ;
 - Recueil des directives 04 et 05 de l'UEMOA régissant la commande publique ;
 - Recueil des textes d'application du Code des marchés publics ;
 - Recueil des décisions de la Cellule Recours et Sanctions.

3.2 La Cellule Recours et Sanctions

La Cellule Recours et Sanctions(CRS) est chargée de :

- statuer sur les différends ou litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution, du règlement et du contrôle des marchés publics et des conventions de délégation de service public suite à une contestation des résultats d'un appel d'offres ;
- prononcer, pour atteinte à la réglementation des marchés publics et des conventions de délégation de service public, des sanctions contre les candidats, soumissionnaires, attributaires ou titulaires de marchés publics ou de conventions de délégation de service public, suite à une dénonciation ou sur auto saisine ;
- statuer sur des demandes de règlement amiable de litige communément appelées demandes d'arbitrage ;
- gérer le numéro vert ;
- mettre régulièrement à jour la liste rouge afférente aux entreprises frappées d'exclusion de la passation de marché.

Le point des activités de la CRS au cours de l'année 2015 se présente comme suit :

3.2.1 Au titre des recours et demandes d'arbitrage

Au cours de l'année 2015, la CRS a enregistré :

- seize (16) recours aux fins de règlement de litige ;
- trente deux (32) dénonciations aux fins de sanctions ;
- neuf (09) demandes aux fins d'arbitrage.

Cette Cellule a tenu vingt deux (22) sessions durant lesquelles elle a rendu quarante quatre (44) décisions dont huit (08) ont porté sur des travaux, quinze (15) étaient relatives à des services et vingt et une (21) étaient afférentes à des fournitures. Il convient également de noter que sur ces quarante quatre décisions, trois (03) ont été rendues suite à des recours introduits en fin d'année 2014.

Parmi ces quarante quatre (44) décisions, dix-sept (17) ont été rendues en matière de litige, vingt trois (23) en matière de dénonciation et quatre (04) faisant suite à des demandes de levée de suspension.

En ce qui concerne les dix-sept (17) décisions rendues en matière de litiges, six (06) ont abouti à des irrecevabilités, neuf (09) ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés tandis que deux (02) ont déclaré les demandeurs bien fondés et ont en conséquence annulé les procédures concernées.

Sur les vingt trois (23) décisions rendues suite à des dénonciations, neuf (09) ont débouté les plaignants comme étant mal fondés, quatre (04) ont abouti à l'annulation de procédure et dix (10) ont prononcé l'exclusion de dix (10) entreprises de toute participation aux marchés publics pour deux (02) ans, dont six (06) pour production de fausses attestations de mise à jour CNPS, trois (03) pour production de fausses attestations de bonne exécution et une (01) pour production de fausse

attestation de régularité fiscale. Ces sanctions ont été prises en application de l'arrêté n°118/MPMB du 26 mars 2014 portant modalités d'application des sanctions de violations de la réglementation des marchés publics.

Une (01) demande d'arbitrage a abouti à un règlement amiable.

3.2.2 Au titre de la gestion du numéro vert

L'ANRMP dispose d'un numéro vert le **800 00 100**, sur lequel toute personne ayant connaissance d'une irrégularité, d'un acte de corruption ou d'une pratique frauduleuse, peut en faire la dénonciation.

Ainsi, au cours de l'année 2015, il a été enregistré 210 appels dont :

- 04 dénonciations ;
- 140 demandes de renseignements ;
- 66 appels hors-sujets.

Il est à noter que le nombre d'appels a diminué par rapport à l'année 2014 qui était de 288 appels.

3.3 La Cellule Audits Indépendants

Au cours de la gestion 2015, la Cellule Audits Indépendants a tenu huit (08) sessions qui ont permis d'examiner les dossiers relatifs aux audits, au suivi des décisions de la Cellule Recours et Sanctions et à la mise à jour de la liste rouge, relevant de son champ de compétence.

3.3.1 Au titre des audits sur les marchés publics

3.3.1.1 Audit du stock des marchés en souffrance de 1993 à 2012

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, l'ANRMP a décidé de réaliser l'audit des marchés en souffrance au titre des exercices budgétaires couvrant la période de 1993 à 2012.

Il est à noter qu'on enregistre en Côte d'Ivoire en fin d'année 2012, environ 600 milliards de F CFA portant sur un stock de 3 220 marchés en souffrance.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur les finances publiques et sur la survie des entreprises titulaires de ces marchés.

Cet audit a pour objectif de fournir aux autorités compétentes des données sur l'exécution physique et financière du stock des marchés en souffrance afin que des décisions idoines soient prises en vue de régulariser ces situations.

Pour la réalisation de cette mission, l'ANRMP a sélectionné deux cabinets à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Cette mission s'est déroulée en deux (2) phases:

Phase 1 dite d'inventaire pour catégoriser les marchés en fonction des critères préalablement définis. Cette phase devait aussi conduire à l'établissement d'une liste de 100 marchés au maximum à soumettre à la validation de l'ANRMP avant les visites de terrain.

Phase 2 dite de vérification physique pour certifier l'état d'avancement et / ou le niveau de dégradation des ouvrages concernés.

Conformément aux Termes De Référence (TDR), l'audit porte sur 3 220 marchés non soldés dans le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP).

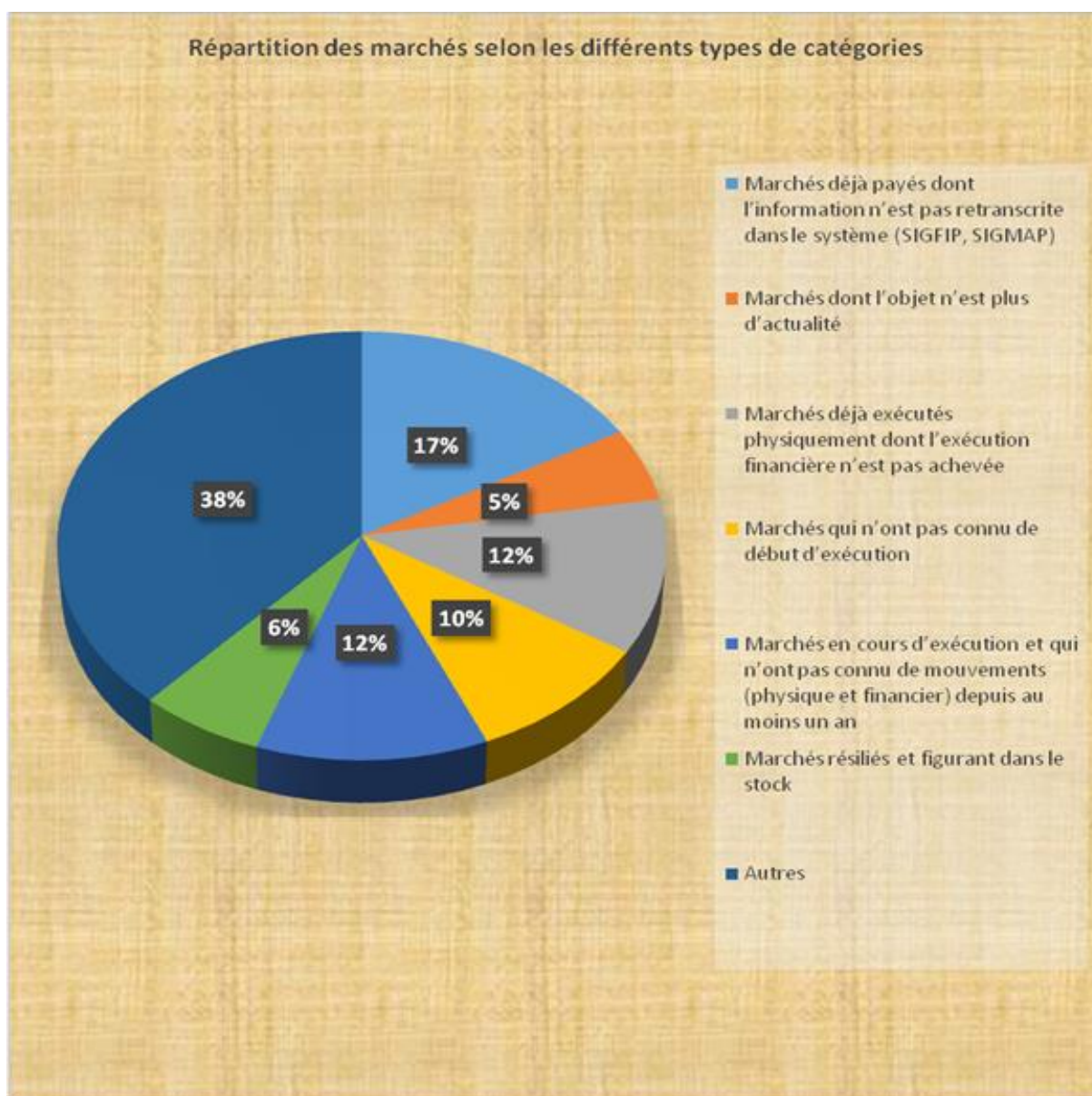
3.3.1.1.1 Première partie : phase 1 - catégorisation des marchés selon les termes de référence

❖ RESULTATS

Les résultats de l'**audit du stock des marchés en souffrance** (non encore clôturés) qui portent sur 3 220 marchés passés au titre des exercices budgétaires **1993 à 2012** sont synthétisés dans le tableau ci-après selon les différentes catégories définies dans les termes de référence.

N° Réf.	Catégories selon les Termes de Références	Total Nombre marché	%	Total Montant marchés	%
1	Marchés déjà payés dont l'information n'est pas retranscrite dans le système (SIGFIP, SIGMAP)	539	16,74%	87 897 434 315	9,09%
2	Marchés dont l'objet n'est plus d'actualité	178	5,53%	39 902 135 694	4,13%
3	Marchés déjà exécutés physiquement dont l'exécution financière n'est pas achevée	376	11,68%	209 245 807 721	21,64%
4	Marchés qui n'ont pas connu de début d'exécution	310	9,63%	16 138 353 069	1,67%
5	Marchés en cours d'exécution et qui n'ont pas connu de mouvements (physique et financier) depuis au moins un an	380	11,80%	185 263 862 431	19,16%
6	Marchés résiliés et figurant dans le stock	204	6,34%	39 309 291 071	4,07%
7	Autres	1233	38,29%	389 242 414 537	40,25%
Total Général		3220	100,00%	966 999 298 838	100,00%

N° Réf.	Catégories selon les Termes de Références	Total Nombre marché	%	Total Montant marchés	%
7.1	Marchés payés selon état Autorité Contractante mais non payés selon état de la Direction des marchés publics (DMP)	220	17,84%	36 865 265 501	9,47%
7.2	Marchés payés partiellement selon état Autorité Contractante mais non payés selon état DMP	3	0,24%	2 180 784 493	0,56%
7.3	Marchés payés selon état Autorité Contractante mais partiellement payés selon état DMP	15	1,22%	11 380 719 758	2,92%
7.4	Marchés sans documentation mais non payés selon état DMP	731	59,29%	120 376 074 790	30,93%
7.5	Marchés sans documentation mais partiellement payés selon état DMP	261	21,17%	218 281 604 253	56,08%
7.6	Marchés non approuvés mais exécutés physiquement et partiellement payés	3	0,24%	157 965 742	0,04%



❖ CONSTATS

Au terme de la revue, différents types de constats faits sont résumés ci-après :

- **insuffisance dans le système physique de classement et d'archivage des documents de passation et d'exécution des marchés**

La revue des documents de l'exécution des marchés audités a révélé un certain nombre d'insuffisances dont les plus importantes sont :

- l'utilisation de supports inappropriés pour le classement et l'archivage des dossiers de marchés (chemises inadaptées au volume des documents, etc.) ;
- l'absence de répertoire de référence des documents classés ou archivés tenant compte des étapes de la procédure de gestion des marchés ;

- l'absence de documents relatifs aux réceptions et rapports pour certaines autorités contractantes.

- **absence ou insuffisance dans le suivi et le contrôle de l'exécution des marchés**

Lors de la revue, il a été noté que plusieurs marchés n'ont pas connu de début d'exécution ou n'ont pas respecté les délais d'exécution consignés dans les contrats. Cependant ces marchés n'ont fait l'objet ni de mise en demeure, ni de demande de résiliation. Durant leur exécution, la plupart de ces marchés n'ont pas bénéficié de la supervision d'une équipe de contrôle de l'autorité contractante du ministère concerné.

- **plusieurs résiliations de fait, sans respect des procédures en la matière**
- **absence de pièces relatives au paiement et à l'exécution des marchés**

La revue documentaire a permis de constater que certaines autorités contractantes ne disposent pas de documents relatifs à l'exécution des prestations (PV de réception, rapports, etc.) et de toutes les preuves de paiement (les décomptes, les factures, les copies des chèques ou ordre de virement selon le mode de paiement employé). Aux dires des Autorités Contractantes (AC), cela est dû au fait qu'elles mandatent les dépenses mais ne sont pas directement impliquées dans le paiement qui est fait par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- **retard dans la mise à jour des données** : 16% des marchés déjà payés dont l'information n'est pas retranscrite dans le système (SIGFIP, SIGMAP) ;
- **un nombre important de travaux achevés mais non réceptionnés et donc non payés** ;
- **un grand nombre de marchés inachevés par manque de dotations budgétaires** ;
- **difficulté de se donner une opinion sur la réalisation de certains marchés tels que les travaux d'entretien de pistes rurales vu la longue période couverte par l'audit** ;
- **impossibilité de disposer d'informations dans les services déconcentrés de l'Etat (directions régionales) à cause de la défaillance des systèmes d'archivage** ;
- **certains marchés n'ont jamais débuté alors que des avances de démarrage ont été signalées payées (construction du musée des armées de Côte d'Ivoire, enquête de consommation des énergies domestiques dans les ménages, etc.)**.

❖ RECOMMANDATIONS

Les recommandations selon les catégories des Termes de Références sont récapitulées dans le tableau ci-après:

N° Réf.	Catégories selon les Termes De Références	Recommandations
1	Marchés déjà payés dont l'information n'est pas retranscrite dans le système (SIGFIP, SIGMAP)	Mettre à jour le SIGMAP (marché exécuté) et le SIGFIP (marché payé)
2	Marchés dont l'objet n'est plus d'actualité	Résilier le reliquat du marché
3	Marchés déjà exécutés physiquement dont l'exécution financière n'est pas achevée	✓ Doter en crédits budgétaires pour l'achèvement du marché ✓ Doter prioritairement en crédit budgétaire pour payer le montant dû au prestataire
4	Marchés qui n'ont pas connu de début d'exécution	✓ Marché sans documentation à visiter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché ✓ Mettre à jour le SIGMAP pour le marché résilié ✓ Recouvrer l'avance payée et résilier le marché
5	Marchés en cours d'exécution et qui n'ont pas connu de mouvements (physique et financier) depuis au moins un an	✓ Doter en crédits budgétaires pour l'achèvement du marché ✓ Doter prioritairement en crédits budgétaires pour payer le montant dû au prestataire ✓ Résilier le reliquat du marché
6	Marchés résiliés et figurant dans le stock	✓ Mettre à jour le SIGMAP pour le marché résilié ✓ Recouvrer l'avance payée et Résilier le marché ✓ Résilier le marché
7.1	Marchés payés selon état Autorité Contractante mais non payés selon état DMP	✓ Doter en crédits budgétaires pour l'achèvement du marché ✓ Doter prioritairement en crédits budgétaires pour payer le montant dû au prestataire ✓ Effectuer les recherches sur le marché à information divergente pour situer le niveau d'exécution financière et visiter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution

		physique du marché ✓ Marché sans documentation à visiter ou inspecter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché ✓ Mettre à jour le SIGMAP (marché exécuté) et le SIGFIP (marché payé)
7.2	Marchés payés partiellement selon état Autorité Contractante mais non payés selon état DMP	Effectuer les recherches sur les marchés à information divergente pour situer le niveau d'exécution financière et visiter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché
7.3	Marchés payés selon état Autorité Contractante mais partiellement payés selon état DMP	Effectuer les recherches sur le marché à information divergente pour situer le niveau d'exécution financière et visiter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché
7.4	Marchés sans documentation mais non payés selon état DMP	✓ Doter prioritairement en crédit budgétaire pour payer le montant dû au prestataire ✓ Marché sans documentation à visiter ou inspecter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché ✓ Marché sans documentation à visiter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché
7.5	Marchés sans documentation mais partiellement payés selon état DMP	Marché sans documentation à visiter ou inspecter prioritairement pour s'assurer de l'état d'exécution physique du marché
7.6	Marchés non approuvés mais exécutés physiquement et partiellement payés	Régulariser le marché et doter prioritairement en crédit budgétaire pour payer le solde dû au prestataire

3.3.1.1.2 *Deuxième partie : phase 2 - visite terrain*

❖ RESULTATS

Durant les missions sur le terrain les experts des cabinets, désignés en fonction des spécifications techniques des études, des ouvrages ou des fournitures à livrer, ont parcouru les différents sites bénéficiaires des produits des marchés. Ils ont visité les infrastructures réalisées ou en cours de réalisation, échangé avec les bénéficiaires et les représentants locaux des maîtres d'ouvrage.

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- le contrôle de la matérialité des dépenses effectuées : contrôle physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire ;
- le diagnostic sur l'état des ouvrages par référence à leur description dans les marchés et leur état actuel compte tenu de leur âge et de leur condition d'utilisation : l'exhaustivité, la qualité des ouvrages au regard des devis quantitatif et estimatif des marchés et spécifications techniques ;
- la conformité de la réception des ouvrages avec les spécifications techniques du marché ;
- les ordres de services signés.

Un échantillon de 202 marchés était concerné par cette visite. Les résultats des observations issues des visites terrains sont présentés dans le tableau ci-dessous

SITUATION ACTUELLE DES MARCHES APRES VISITE TERRAIN	NOMBRE DE MARCHES	%	MONTANT DES MARCHES	%
Marchés entièrement exécutés	97	48,02%	107 244 565 086	53,92%
Marchés partiellement exécutés et en arrêt depuis plus d'un an (travaux)	42	20,79%	60 023 067 285	30,18%
Marchés partiellement exécutés (fournitures et services)	6	2,97%	3 790 473 411	1,91%
Marchés en cours d'exécution	14	6,93%	14 220 165 322	7,15%
Marchés remplacés par un autre marché	6	2,97%	1 008 183 134	0,51%
Marchés non exécutés	26	12,87%	5 240 305 235	2,63%
Marchés non visités, information sur le lieu d'exécution indisponible chez l'Autorité Contractante	11	5,45%	7 378 023 648	3,71%
TOTAL	202	100,00%	198 904 783 121	100,00%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que :

- + 97 marchés (48,02% de l'échantillon visité) sont entièrement exécutés ;
- + 42 marchés (20,79%) sont partiellement exécutés et n'ont pas connu de mouvements tant physique que financier depuis plus d'un an ;
- + 14 marchés sont en cours de réalisation ;
- + 6 marchés ont été remplacés par de nouveaux contrats ;
- + 26 marchés (12,87%) n'ont pas été exécutés ;
- + 11 marchés n'ont pu être visités, aucune information n'étant disponible sur le lieu de leur exécution ;